



AFFAIRE REPORTEE

AFFAIRE N° 10. - Autorisation de passer un contrat avec l'A.R.E.S.S. pour la gestion des garderies et autres établissements sanitaires et sociaux construits par cet organisme. Désignation d'un Conseiller Municipal pour faire partie du Comité de GESTION.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, cette affaire est reportée à une session ultérieure.

§

§

§

source S.C.M